

Enlèvement international d'enfant



On parle d'enlèvement d'enfant lorsqu'un parent emmène un enfant à l'étranger contre la volonté de l'autre parent ou y retient l'enfant sans être habilité à déterminer seul le lieu de résidence de l'enfant.

Que faire quand... ... votre enfant a été enlevé ou vous craignez l'enlèvement de votre enfant ? ... vous envisagez de partir dans un autre pays avec votre enfant ?

L'enlèvement d'un enfant par l'un des parents peut avoir de graves conséquences sur l'enfant. Celui-ci se retrouve soudainement dans un pays qu'il ne connaît peut-être pas et est victime d'un conflit entre adultes qu'il ne peut gérer.

Le Service social international offre des conseils et un accompagnement aux parents concernés et aux acteurs impliqués pour trouver la meilleure solution pour l'enfant.

Le Service social international - Suisse

Le Service social international – Suisse (SSI Suisse) est membre d'un réseau d'organisations partenaires dans 120 pays.

Notre équipe plurilingue formée d'assistantes sociales et assistants sociaux, de juristes ainsi que de médiatrices et médiateurs est spécialisée dans les domaines de la protection internationale de l'enfant, du droit de la famille, des problèmes familiaux transnationaux et de la médiation transnationale. Nous bénéficions d'une expertise dans le conseil et l'accompagnement dans les situations d'enlèvement d'enfant.



Nos prestations

Information et conseil aux parents et aux autorités impliquées

- Pour prévenir un enlèvement d'enfant
- Suite à un enlèvement d'enfant

Soutien

- Localisation de l'enfant / Recherche du parent
- Sécurisation de la situation de l'enfant et organisation des mesures de protection, si nécessaire
- Rétablissement du contact entre l'enfant et le parent « lésé »
- Rapport social sur la situation de l'enfant
- Organisation de visites sur place

Médiation familiale transnationale

Accompagnement de l'enfant et du parent

- après un éventuel retour (suivi à court, moyen ou long terme)

Coordination internationale des acteurs

Recommandations destinées aux autorités

L'objectif de notre intervention à travers notre réseau international est de rétablir au plus vite le contact entre l'enfant et ses deux parents et de trouver une solution négociée entre ceux-ci.

Notre manière de travailler

Le maintien ou le rétablissement rapide du contact entre l'enfant et le parent dont il a été séparé sont très importants.

Nous offrons aux parents des conseils ainsi qu'un accompagnement juridique, administratif et psychosocial.

Nous activons ensuite notre réseau dans les pays où l'enfant a été enlevé en vue de le localiser et de mettre en place des mesures de protection de l'enfant, si nécessaire. Nous essayons également d'établir le contact entre les parents, d'organiser des visites sur place et d'initier une médiation familiale transnationale.

Nous assurons la coordination entre les différents acteurs impliqués (autorités cantonales et fédérales, services sociaux, parents, avocats, ONG).

Si un retour de l'enfant est envisagé, nous préparons et accompagnons l'enfant et les parents dans cette démarche. Par la suite, nous offrons un suivi post-enlèvement et soutenons le contact entre l'enfant et le parent vivant à l'étranger.

Conditions financières

Le SSI Suisse réalise les prestations précitées sur mandat des parents concernés ou d'autorités locales. Nos collaboratrices et collaborateurs à Genève et Zurich vous renseignent volontiers sur les tarifs et les possibilités de paiement.



Contact

Suisse romande et Tessin


Service social international – Suisse
9, rue du Valais
Case Postale 1469
1211 Genève 1
Tél. +41 22 731 67 00
info@ssi-suisse.org
www.ssi-suisse.org

Pour nous soutenir :
CCP 12-5490-5

Membre du SSI

Suisse alémanique

Internationaler Sozialdienst Schweiz
Hofwiesenstrasse 3
8057 Zürich
Tél. +41 44 366 44 77
info@ssi-schweiz.org
www.ssi-schweiz.org

 Service social international - Suisse

